
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'INSTITUT 25 MAI 2020

14h00 en visioconférence

Table des matières

Membres avec voix délibératives	1
Membres avec voix consultatives	1
Informations	2
Approbation du procès verbal de la séance du 10 février 2020	5
Désignation d'une personnalité extérieure au COSP	5
Calendrier 2021	6
EHM (Enseignements Hors Maquettes)	6

Présents

Membres avec voix délibérative

Présent.e.s :

Mesdames et Messieurs Blanca BARREDO-GUTIERREZ ; Dominique BECK ; Pascale BRANT-POMARES ; Pierre DESBIOLLES ; Sophie FOUACE ; Damien GIVRY ; Georges MERLE ; Christine MUSSARD ; Lionel NICOD ; Jean-François PABA ; Marie-Emmanuelle PEREIRA ; Magali ROBAGLIA ; Pascal TERRIEN ; Vincent VALERY.

Représenté.e.s :

Mesdames et Messieurs Éric BERTON par Christine POPLIMONT ; Philippe DELAPORTE par Madame POPLIMONT.

Membres avec voix consultative

Présent.e.s :

Mesdames et Messieurs Marlène ASTRION ; Didier BARD ; *Martine BIGOT* ; Patrice BONNET ; Anne DEMEESTER ; Claire ENEA-DRAPEAU ; Laurence ESPINASSY ; Mathilde FAVIER ; Patrice LAISNEY ; Frédéric LETERME ; Nicolas MASCRET ; Nathalie MIKAILOFF ; Heidi OSTERWALDER ; Martine QUESSADA ; Nathalie RICHT ; Frédéric SAUJAT ; Maïlys SILVY .

Excusé.e.s :

Madame Isabelle LANG.

1. Informations

Pierre Desbiolles ouvre la séance et donne la parole à Pascale Brandt-Pomares.

Pascale Brandt-Pomares affirme sa volonté d'avoir maintenu ce conseil à distance afin de conserver le lien qu'il était important de maintenir depuis le début du confinement. L'Inspé s'est organisé de façon à ce que les différents responsables de pôles et de parcours puissent être des relais efficaces avec l'ensemble des personnels et les étudiants. Elle-même a également entretenu un lien direct avec tous les personnels de l'Inspé en adressant un mail régulier à tous. Depuis le début de la crise et avec l'Université, l'Inspé s'est aussi organisé en interne pour apporter une aide aux étudiants dont les situations d'urgence se sont faites connaître. Une cellule de crise a été créée avec le directeur adjoint en charge de la vie étudiante et les personnes pouvant agir pour aider les étudiants.

Patrice Laisney : Une cellule a été constituée rapidement au début de la crise pour accompagner une centaine d'étudiants qui ont été signalés comme étant en difficulté, soit un peu moins de 3%. Parmi eux, 35 étudiants ont été signalés via une enquête réalisée par AMU au début de la crise et 68 se sont ajoutés progressivement et sont remontés via les responsables de parcours et le pôle formation. Plusieurs types de problèmes ont été identifiés : informatique, financier, de logement, des problèmes psychologiques pour certains, de santé et enfin des problèmes d'ordre pédagogique. Les problèmes pédagogiques ont été très vite pris en charge par les responsables de parcours et Patrice Laisney les remercie pour le discernement dont ils ont fait preuve pour les accompagner au mieux. Pour les autres problèmes constatés, des aides ont été mises à disposition des étudiants, notamment concernant la fracture numérique. Très rapidement, l'Université a distribué des ordinateurs portables et des clés 4G. Pour les problèmes financiers et alimentaires, des distributions ont eu lieu, d'abord sur les sites marseillais et aixois et récemment sur Digne. La mobilisation de tous a permis de répondre à l'urgence. À ce jour, sur les 103 cas d'étudiants en difficulté à l'Inspé, 54 ont été solutionnés, les 49 restants sont en cours de traitement et sont contactés chaque jour.

Pascale Brandt-Pomares fait un point d'étape sur cette période de crise sanitaire. Il a fallu revoir les modes de fonctionnement dans une perspective de continuité sur les plans administratif et pédagogique. Cela a été fait dans les heures suivant le début du confinement. La réflexion s'est portée sur la manière dont les enseignements pouvaient être aménagés pour finir l'année et dont les validations du M1, du M2 et du DESU pouvaient s'envisager. La mise en place de ces aménagements a été facilitée par rapport à d'autres composantes, dans la mesure où l'Inspé fonctionnait déjà en contrôle continu total. Mais cela a forcément engendré un surcroît de travail et Pascale Brandt-Pomares en remercie tous les enseignants.

Le travail qui a été fait va pouvoir servir à envisager la prochaine rentrée. S'il ne s'avère pas possible d'accueillir tous les étudiants en présentiel, il faudra s'appuyer sur l'expérience acquise pendant le confinement pour revoir notre manière d'enseigner. Il est souhaitable de réfléchir dès maintenant à ce qui peut être mis en place, sans être dans les conditions d'urgence connues jusqu'à présent. Enseignants et personnels administratifs et techniques ont maintenant la possibilité d'accéder aux sites, même si la règle reste de privilégier le travail à distance. Les outils performants à disposition sur les sites peuvent aujourd'hui et dans le respect des règles de sécurité, être utilisés pour préparer en amont et dans de meilleures conditions la rentrée. Les dispositions ont été prises pour se conformer aux obligations de vigilance sanitaire et de sécurité (gel hydroalcoolique, masques à disposition des personnels se déplaçant sur les sites). Cette crise risque de durer et nous avons l'obligation de commencer à penser l'organisation de la rentrée qui ne s'annonce pas évidente.

Des ingéniosités et de nouvelles manières de faire se sont manifestées pendant cette période et pourraient se pérenniser pour améliorer la qualité de vie au travail des enseignants autant que la qualité rendue aux usagers, en particulier l'accompagnement au plus près des étudiants dans leurs parcours individuels.

Dans cette configuration, l'Inspé doit mettre en place la réforme, travail déjà entamé. Nous devons donc organiser l'évolution des maquettes pendant une période relativement resserrée puisque le calendrier n'est pour l'instant pas modifié depuis la crise sanitaire. Des groupes de travail mixtes ou des groupes pilotés par les responsables de parcours avec tous nos partenaires étaient organisés pour faire avancer cette évolution des maquettes. Certains groupes ont continué à fonctionner mais tous n'ont pas pu le faire. Il va néanmoins falloir trouver les ressources pour avancer sur les objectifs fixés puisque la demande des directions ministérielles est de faire remonter un état d'avancée des travaux avant la fin du mois de mai. Ce document est en cours d'élaboration depuis plusieurs semaines, il va faire état de toutes les évolutions pouvant être mises au crédit de l'Inspé d'Aix-Marseille, car des choses ont été organisées, en concertation, pour être en capacité de mettre la réforme en œuvre à la date prévue, ainsi que le travail restant à faire. Avant de remonter aux directions, ce document sera envoyé à nos partenaires pour que le niveau d'information soit partagé. Sera également remontée une prise de position commune au réseau des Inspé pour dire que s'ils sont tous favorables à la réforme et à sa mise en œuvre, ils restent en difficulté par rapport à la crise et demandent un délai pour un rendu des plaquettes plutôt au mois de février. Cependant, il faut être prêt, le cas échéant, à tenir le délai de novembre.

Le point d'étape du mois de mai est un état des avancées des difficultés dans la mise en place de la réforme ainsi qu'un point sur ce que les Inspé sont en mesure de mettre en place dès la rentrée 2020. Un focus particulier portera sur le tiers d'intervention des personnes en poste en établissement scolaire, qui a déjà été évoqué en conseil. Ce qui remontera de l'Inspé Aix-Marseille sera le travail qui est fait de concert avec l'académie et tend vers ces 33% et la dynamique préexistante à la réforme de répartition équilibrée entre enseignants-chercheurs, enseignants en poste à l'Inspé et enseignant intervenants en établissements scolaires. Cette politique de ressources humains est déjà engagée mais demande du temps car la transformation des postes ainsi que les nouveaux recrutements impliquent que des postes se libèrent.

Afin d'organiser le travail sur l'évolution des maquettes, la direction organisera des journées de séminaire, associant les chargés de mission et les responsables de parcours. Ces journées étaient prévues en présentiel mais devront se tenir à distance. Il faudra donc en revoir les conditions pour réaliser un travail de qualité.

Pascale Brandt-Pomares salue la présence de la nouvelle responsable administrative, Martine Quessada et lui souhaite la bienvenue.

Pierre Desbiolles indique que l'inspection générale est tenue informée par le Ministère de l'évolution de la gestion de la crise. De nombreuses informations sont disponibles sur [le site de la DGESIP](#), ainsi que de nouvelles fiches relatives à la continuité pédagogique, dont certaines spécifiquement sur la préparation de la rentrée.

Marie-Emmanuelle Pereira demande si de nouvelles informations sur la maquette des concours, attendue depuis juillet 2019 et prévues pour le printemps 2020, sont arrivées. Le manque d'information entretient les rumeurs quant au maintien des concours.

Pascale Brandt-Pomares transmet les informations obtenues à ce sujet par les échanges avec les directions et en particulier la DGESIP, la DRH et la DGESCO. Les groupes de travail qui doivent faire aboutir les évolutions sur les concours n'ont pas encore terminé et rendu leurs travaux mais le message général, commun au réseau des Inspé, mentionne la

nécessité d'avoir ces informations pour travailler, ce qui justifie également la demande de délai.

Marie-Emmanuelle Pereira remarque qu'il a fallu beaucoup rassurer les étudiants face à leurs incertitudes, des communications ne sont pas faites officiellement, notamment concernant le processus de titularisation des fonctionnaires-stagiaire. Cela entretient les rumeurs, en particulier celle selon laquelle tous les stagiaires qui auraient fait l'objet d'un signalement seraient en renouvellement de stage.

Pascal Brandt-Pomares répond du point de vue de la formation qu'il faut relayer des propos rassurants de la DRH selon lesquels il faut que la titularisation se fasse au plus près du processus connu et que certains freins puissent être levés, comme par exemple la visite prévue pour l'agrégation qui ne serait plus obligatoire, de manière à permettre et simplifier le processus de titularisation. Il y a effectivement eu des rumeurs parce qu'avant cette prise de décision finale, il y a eu des tentatives de faire autrement. Pour l'Inspé d'Aix-Marseille, il a été possible dès le début du confinement, de s'inquiéter de la question des jurys de validation, en amont des jurys de titularisation. Tout ce qui pouvait l'être a été aménagé, pour à la fois donner plus de temps aux étudiants au regard des situations de confinement et des conditions de travail parfois difficiles (assurer la continuité pédagogique, gérer les situations personnelles) et donner aux enseignants de l'Inspé, parfois dans les mêmes situations, suffisamment de temps pour corriger. Dans cette équation, un timing a été trouvé, en accord avec le Rectorat, qui permet de rendre les avis pour la titularisation un peu plus tard que prévu mais sans que cela recule le jury de titularisation.

Vincent Valery précise que s'agissant des conditions de titularisation des fonctionnaires-stagiaires, il n'y a pas d'information officielle à ce jour. Tout ce qui circule est de l'ordre de la rumeur qu'il est important de ne pas entretenir. Les choses bougent beaucoup et nous devrions avoir des précisions très prochainement. Il faut attendre mais la communication se fera ensuite très vite.

S'agissant de l'accueil des fonctionnaires-stagiaires, il n'y aura pas d'accueil institutionnel pour tous comme les années précédentes. À ce stade, il est prévu que soit maintenu un accueil institutionnel à distance via des capsules vidéo le 26 août puis les 27 et 28 août des formations à distance seront mises en place, sur la gestion de classe et la question de l'autorité. S'il est possible de maintenir une partie de la formation en présentiel, cela se fera dans le respect des gestes barrières et des distanciations sociales, sinon la totalité de la formation sera organisée à distance. Le Recteur a souhaité un temps d'accueil différé aux alentours de mi-octobre, quand les professeurs stagiaires auront quelques semaines de recul, sur la question de la posture professionnelle.

Ariane Richard-Bossez : A-t-on des informations plus précises sur ce qui devra être réorganisé pour la rentrée prochaine ?

Pascale Brandt-Pomares : Il est compliqué d'en dire davantage. Dans la situation actuelle, il est difficile d'envisager de recevoir les stagiaires fin août, sans que la situation sanitaire s'améliore et permette de lever des contraintes. Il faut imaginer des solutions alternatives le cas échéant, qui ne seront évidemment pas satisfaisantes, parce qu'on ne souhaite pas transformer un enseignement en présentiel en enseignement à distance. Cependant, l'Inspé a développé le parcours PE à distance bien avant le confinement, possibilité offerte à un public souvent en reprise d'études ne se reconnaissant pas dans des parcours d'étudiants en présentiel. L'Inspé a la chance d'avoir un pôle ressources numérique faisant avancer la formation à distance. Cette adaptation et une réorganisation de l'activité doivent se faire entre le personnel soutien à la pédagogie et les enseignants. Pendant le confinement et en particulier au début, il y a eu une « boulimie » d'activités

chez les enseignants qui donnaient trop de travail aux étudiants et en avaient trop eux-mêmes. Ce phénomène, assez inquiétant, chronophage, épuisant et peu constructif, a été observé et il faudrait en comprendre les raisons et l'analyser pour se donner d'autres conditions de travail. Cela doit passer par une organisation du travail et une répartition des tâches un peu différente, respectant la liberté pédagogique des enseignants tout en intégrant des personnes non enseignantes en soutien.

Ariane Richard-Bossez demande si cela signifie que les enseignements prévus en cours magistraux ne sont pas les seuls à devoir être repensés pour la rentrée prochaine, mais qu'il faudra aussi envisager des modalités à distance pour des cours en petits groupes ?

Pascale Brandt-Pomares confirme cette perspective, car il n'y a pas forcément de scission à l'Inspé entre cours magistraux et TD. Il est plus facile de mettre des cours magistraux en visioconférence mais cela n'en garantit pas l'efficacité pédagogique. Il faut repenser la formation pour qu'elle puisse être suivie quelles que soient les conditions, y compris si les étudiants ne peuvent pas se rendre à l'Université.

2. Approbation du procès-verbal du 10 février 2020

Le procès-verbal de la séance du 10 février 2020 est adopté à l'unanimité moins une abstention.

3. Désignation d'une personnalité extérieure au COSP

Pascale Brandt-Pomares propose Catherine Blaya, directrice de l'Inspé de Nice. Professeur en Sciences de l'éducation à l'université et membre de l'UMR Migrations et sociétés. Co-fondatrice de l'observatoire international de la violence à l'école qu'elle a présidé de 2013 à 2018, elle s'intéresse aux questions de la violence en milieu scolaire, la délinquance juvénile, le décrochage scolaire, la cyber violence et l'incitation à la haine sur internet. Avec déjà une présidente du conseil consultatif ayant des responsabilités à l'université de Montpellier, il est également pertinent d'avoir au COSP une directrice d'Inspé dans la même région.

La désignation de Madame Catherine Blaya est adoptée à l'unanimité.

4. Calendrier 2020-2021

Jean-François Paba présente le calendrier 2020-2021, triptyque nouvellement imposé par la DEVE. Le premier décrit le calendrier des Master 1, le second celui des Master 2, deux calendriers différents en raison des vacances qui sont calquées sur les vacances scolaires pour les M2. Le troisième concerne le calendrier des inscriptions administratives et les périodes de fermeture estivale.

CF. Documents disponibles sur AMUBOX et envoyés aux participants.

Damien Givry demande s'il ne faudrait pas envisager de décaler la rentrée de septembre selon l'avancée de la crise ?

Jean-François Paba précise que le fait de voter un calendrier n'empêche pas de l'adapter par la suite, surtout si ces dates sont à modifier pour des raisons environnementales impératives et indépendantes de notre volonté.

Pascale Brandt-Pomares rappelle qu'il s'agit plutôt du mois d'août que du mois de septembre, concernant la rentrée des fonctionnaires-stagiaires. Il ne faut pas se donner d'emblée des contraintes qui seraient contre-productives et il serait difficile de ne pas

réaliser cet accueil. Les M2 sont encore fonctionnaires-stagiaires puisque la réforme ne sera effective qu'en 2021, de ce fait ils seront en responsabilité de classes et il faut penser à ceux qui le seront sans être passés par le M1, pour qui cela sera d'autant plus important d'être accompagnés. Il faut organiser et anticiper les choses pour pouvoir le faire dès la rentrée. Il se peut que les conditions ne soient pas aussi bonnes que précédemment mais il faudra s'adapter.

Damien Givry précise que la question était davantage liée aux jurys, se tenant en mai.

Pascale Brandt-Pomares répond que comme cette année, nous sommes tenus par les jurys de titularisation, donc il n'est pas souhaitable de trop décaler les délais, ce que nous sommes parvenus à faire jusqu'à présent et de concert avec le Rectorat.

Le calendrier 2020-2021 est adopté à l'unanimité.

5. EHM (Enseignements hors maquettes)

Jean-François Paba expose la répartition des enseignements hors maquette. Ils concernent les enseignements culturels, les enseignements aux premiers secours et les enseignements AMIDEX, dont il a été demandé cette année le vote du report du reliquat des heures (226 HTD) à l'année 2020-2021. Les premiers secours conservent le même nombre d'heures (50) et les mêmes effectifs, les formations culturelles représentent elles 100 HETD.

CF. Document disponible sur AMUBOX et envoyé aux participants.

Damien Givry demande s'il est possible d'envisager davantage de propositions que les trois retenues ? En quoi engage le vote ? Quand la mise en place est-elle prévue ?

Jean-François Paba répond que la mise en place est prévue à la rentrée 2020, après que le volume horaire a été voté par les instances de l'Inspé et d'AMU. Une comptabilité stricte de la répartition de ces heures et de leur utilisation est tenue chaque année. C'est pour cette raison qu'un report des heures a été demandé.

Les enseignements hors maquettes n'existaient pas antérieurement, leur ouverture a été jugée nécessaire, demandée et accordée. Ils ont été mis en œuvre partiellement et il s'agit maintenant de poursuivre ce projet et de le conduire à terme pour l'année 2020-2021.

Pascale Brandt-Pomares répond sur la question de l'ajout possible d'enseignements, plutôt pour la rentrée 2021. Ces enseignements hors maquettes sont la seule possibilité existante pour que des enseignants soient rétribués lorsque les enseignements ne sont pas dans les maquettes. C'est toujours l'objet d'un projet et d'une politique à mettre en œuvre, cela en justifie le vote en conseil. Il peut y avoir des propositions, c'est le cas de tous les enseignements proposés ici, faisant l'objet d'une présentation devant le conseil pour envisager qu'ils soient pris en charge par le budget de l'Inspé.

Lionel Nicod précise que les EHM sont des heures prises sur l'enveloppe de la composante, ce à hauteur maximale de 1% de l'ensemble des heures consommées par la composante. L'idée était de permettre la mise en place de cours ne pouvant pas être financés car hors maquette. Ces heures sont limitées pour éviter de réduire les heures prévues dans les maquettes au profit d'heures n'y figurant pas.

Pascal Brandt-Pomares ajoute que cela a permis de faire perdurer une tradition dans la formation des enseignants, liée au développement de pratiques culturelles et c'est principalement sous cet aspect que ces heures existent, mais il n'y a pas d'enseignements hors maquette par nature.

Les EHM sont adoptés à l'unanimité.

Aucune question diverse.

Pascale Brandt-Pomares annonce que le prochain CI prévu le 29 juin sera maintenu.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 15 h 30.

Pierre DESBIOLLES
Président du CI de l'Inspé

Pascale BRANDT-POMARES
Directrice de l'Inspé